



Mairie de Haute-Isle

Département du Val d'Oise
Arrondissement de Pontoise
Canton de Magny-en-Vexin

ARRETE TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC n° 2019/07

22 CHEMIN DU VILLAGE

Le maire de la commune de HAUTE ISLE

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Considérant la demande en date du 23 mars 2019 de M HERBERT sis 22 chemin du Village ;

Considérant les travaux les travaux d'élagage de l'arbre empiétant sur la voie publique à hauteur du 22 chemin du Village entrepris par le demandeur,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique à proximité du chantier.

ARRETE :

Article 1. A hauteur du 22 chemin du Village, le stationnement sera interdit et la circulation temporairement restreinte le jeudi 11 avril 2019 de 9h30 à 13h00 ;

Article 2. La signalisation et l'information des riverains sera mise en place par la personne en charge de l'exécution des travaux.

Fait à Haute Isle, le 28 mars 2019

